



Palmarès SRU 2014 /2016

A nouveau, La Fondation Abbé Pierre hisse plusieurs communes varoises sur le pavois des mauvais élèves en matière de constructions de logements sociaux.

Si l'on doit se féliciter de l'amélioration de la situation et de l'efficacité de la loi SRU (pourtant encore contestée), il convient toutefois d'être très modérément satisfaits du résultat global dans notre département du Var et surtout de s'interroger sur le comportement particulièrement réfractaire à la loi de certains maires dont la constance dans le non respect de leurs obligations et les arguments fallacieux exposés afin de se soustraire à la loi doit être relevée.

« Faites pression sur les élus pour qu'aucun ne s'abaisse à cette indignité de ne pas respecter la loi... » furent les dernières paroles publiques de l'Abbé Pierre devant l'Assemblée Nationale lors du vote de la loi SRU.

Malheureusement, certains élus ne craignent pas de s'abaisser jusqu'à cette indignité d'être hors la loi !

Pour notre département, après l'avis de la commission nationale validée par le ministère, 15 communes ont été proposées à la carence pour promulgation des arrêtés par le Préfet.....ceci ne devant pas occulter les nombreuses autres frôlant la « correctionnelle » et jouant avec les textes voir une certaine compréhension du Préfet ; par exemple Le Castellet qui échappe à la carence grâce à une opération en cours, alors qu'en réalité son taux de LLS de 1,09% a diminué de 0,4 %, ceci démontrant que les constructions individuelles ont beaucoup plus progressées, permettant de s'interroger sur la volonté réelle de permettre de loger les moins favorisés de la population !

Le Maire de St Cyr avec 5,15% de LLS devrait, en comparaison pouvoir s'étonner être carencé (taux majoré x 33,68 %), même si bien sur la loi n'est pas respectée.

Nous n'en voulons que pour preuve aussi la faiblesse du montant des majorations bien moins importantes que lors de la précédente période (2011 2013) lorsque par exemple Sanary depuis 3 périodes n'a jamais respecté ses obligations et que sa majoration n'est que de 34,82% alors qu'il était possible d'appliquer la majoration maxi (400%) et que son taux de LLS n'est que de 4,80% !

On pourrait aussi questionner l'ex maire de Flayosc désormais député LREM sur l'héritage qu'il laisse : majoration de 41,59% et taux de 4,54 % de LLS, et qu'en tant que membre de la commission des lois à l'Assemblée Nationale, on puisse s'interroger sur sa compétence en matière de respect de la loi !

On fera remarquer les situations les moins acceptables avec des élus très réfractaires, bien sur de Saint Raphaël (majoration de 200%) mais aussi Bandol 6,56% de LLS, Le Beausset 2,85% de LLS, Carqueiranne 5,56 de LLS toutes trois majorées....bien curieusement seulement que de 100%, alors que La Crau l'est fort justement de 200%.

Restent, La Cadière d'Azur avec 4,59 d% de LLS majorée de 100% avec des contraintes territoriales certaines, Le Muy avec 6,17% de LLS (majorée de 33,67%), Roquebrune sur Argens (4,18 % de LLS), Solliès-Toucas (0,84% de LLS), Vinon sur Verdon (5,06%) toutes trois majorées de 25 %.

Six Fours restant encalminée à 7,5% de LLS.

Pour palier ces problématiques, nous proposons en particulier, que les décisions de majorations soient laissées à la responsabilité des Préfets de Régions ceci permettant aux Préfets de Départements d'être moins soumis aux influences des élus qu'ils côtoient au quotidien, lorsque par exemple pour échapper à la carence, les maires sont encouragés à signer un protocole de mixité sociale prévoyant moins de réalisations que ne l'impose la loi !

Nous retiendrons le vif encouragement du ministre à faire que la loi soit respectée en demandant aux Préfets de se saisir de toutes les possibilités prévues par la loi (préemption, mise sous tutelle de l'urbanisme...)

Allez Monsieur Le Préfet, y'à plus qu'à ! et quand faut y aller.... !

Quelques communes à féliciter : La Valette du Var (13%) Solliès-Pont (10%), Lorgues (bien que nous soyons plus réservés sur cette dernière) qui sont sorties de la carence et bien sur toujours au top des obligations, La Seyne, La Garde, mais aussi Toulon (16%) Draguignan (17%) en nets progrès et Ollioules qui s'améliore en entrant dans le cercle des plus de 10% de LLS.

Et toujours nous tenons à rappeler que ce droit fondamental à un logement décent et accessible économiquement n'est pas que de la volonté dogmatique pour « embêter » les élus.

Alors que beaucoup de communes , en particulier celles carencées, se plaignent du vieillissement de leur population, de la disparition des commerces, de la difficulté à recruter des aides familiales pour accompagner nos aînés de plus en plus nombreux dont les enfants s'éloignent faute de logements sur place et font supporter ainsi à la collectivité les absences de soutien familial, le maintien des jeunes actifs, des familles mono parentales, est une obligation pour ces communes et que donc, seule la construction de logement à loyers accessibles peut permettre ce maintien et cette revitalité des communes.

Ça aussi il conviendrait que certains citoyens se pènètrent de cet aspect en lieu et places de récriminations, contestations diverses.....un jour ou l'autre ils seront eux aussi confrontés à ces problématiques de la vieillesse et de ses conséquences pour leur maintien à domicile dans des conditions acceptables.

Jean-Paul JAMBON
Représentant Départemental Var
Fondation Abbé Pierre